

LE CONTRAT EXONANT-EXONANT



LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION INGÉNIEURS ISAE-SUPAERO





L'ISAE-SUPAERO est

aujourd'hui leader mondial de la formation supérieure en ingénierie aérospatiale. Adossée aux secteurs de l'aéronautique et du spatial, la formation ISAE-SUPAERO s'inscrit dans un environnement de technologies de pointe qui irriguent de nombreux domaines industriels. Télécommunications, sécurité, transports, santé utilisent ces avancées technologiques et c'est bien au-delà du secteur aérospatial que les ingénieurs ISAE-SUPAERO apportent leurs compétences.

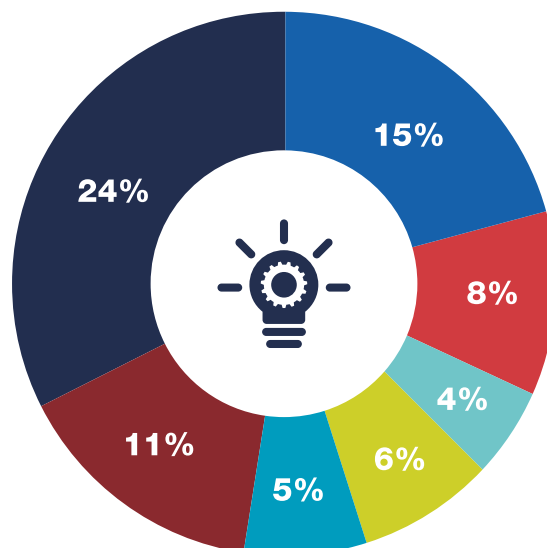
L'ouverture, la capacité à innover et à mener des projets complexes, l'esprit de découverte ont une place privilégiée dans le parcours de professionnalisation.

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION QU'EST-CE QUE C'EST ?

Des ingénieurs ISAE-SUPAERO, formés en alternance durant leur spécialité de 3^e année



Le cursus des ingénieurs concernés



- Période en entreprise
- Socle scientifique
- Filière et tronc commun de 3^e année
- Socle humanité
- Socle ingénierie et entreprise
- Projets
- Cours électifs

UN CONTRAT GAGNANT-GAGNANT



Pour les entreprises

Intégration d'un jeune collaborateur de haut niveau, tout en le formant à vos méthodes par l'OPCA.

Rémunération du salarié étudiant de 80% du SMIC minimum.

Formation du salarié étudiant financée en tout ou partie par l'OPCA.

Financement possible de l'activité du tuteur par l'OPCA.

Réponse à l'obligation d'embauche d'alternants (pour les entreprises de plus de 250 salariés, assujettie à la taxe d'apprentissage, 4% des salariés doivent être des alternants).

Les salariés étudiants ne rentrent pas dans les effectifs ni dans le calcul des seuils sociaux et fiscaux.

Pour les étudiants

Mettre en œuvre au quotidien les théories vues en cours.

Asseoir son expérience professionnelle.

Intégrer une entreprise et augmenter les opportunités d'embauche.

Avoir ses frais de scolarité pris en charge et être rémunéré par l'entreprise.



LE PLANNING



LES FILIÈRES DE SPÉCIALISATION EN ALTERNANCE



SCIENCES DE LA DÉCISION

- Génie industriel
- Ingénierie financière
- Sciences des données et décision



SIGNAUX ET SYSTÈMES

- Electronique
- Traitement du signal
- Automatique



INFORMATIQUE TÉLÉCOMMUNICATION ET RÉSEAUX

- Informatique pour l'embarqué
- Télécommunication et réseaux



SCIENCES ET OBSERVATION DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS

- Mesure et instrumentation
- Physique de la terre et application
- Physique de l'univers et missions scientifique



DYNAMIQUE DES FLUIDES

- Aérodynamique
- Turbomachines



STRUCTURES ET MATÉRIAUX

- Mécanique numérique
- Matériaux aéronautiques et spatiaux
- Structures aéronautiques et spatiales



Création • département Marketing RCS 481 089 142 - Crédit Photo : Aude Lemarchand, Fotolia, ThinkstockPhotos

LES DÉMARCHES

Partenaire, transmettez-nous vos offres de contrat de professionnalisation et nous les diffuserons au sein de l'ISAE-SUPAERO.

COÛT DE LA FORMATION : contactez-nous par mail à dfi.secretariat@isae-supaero.fr

N° RNCP : 4361

Comment conclure un contrat de professionnalisation ?

L'entreprise et l'élève-ingénieur remplissent et signent le contrat CERFA n° 12434 02. L'ISAE-SUPAERO et l'entreprise signent la convention de formation et les documents annexes. L'entreprise transmet ensuite l'ensemble des documents à son OPCA pour une demande de prise en charge.

BON A SAVOIR

Les contrats de professionnalisation rentrent dans les quotas d'alternant, ce qui permet pour les entreprises de plus de 250 salariés assujettis à la taxe d'apprentissage, de faire baisser leurs éventuelles pénalités.

CONTACTEZ-NOUS



dfi.secretariat@isae-supaero.fr

10, avenue Édouard-Belin BP 54032
31055 Toulouse CEDEX 4
33 (0)5 61 33 80 80

www.isae-supaero.fr